

Avis Informationnel A20-015

Inscription du contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ESG (SEG)

Conformément à l'avis informationnel [A20-010](#), la Bourse de Montréal (la « Bourse ») souhaite informer les participants au marché qu'à l'ouverture du marché à 9h30 (HE) le lundi 14 décembre 2020, le nouveau contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ESG sera inscrit. Cette inscription est assujettie aux conditions énoncées dans le processus d'autocertification prévu par la Loi sur les instruments dérivés (RLRQ, c. I-14.01) et, le cas échéant, de l'obtention des approbations réglementaires requises.

En vue du lancement, la Bourse invite les participants au marché et les principales parties prenantes à mettre leurs systèmes à l'essai. Les caractéristiques du nouveau contrat à terme sont énoncées ci-dessous.

La Bourse inscrira quatre (4) mois d'échéance commençant par le contrat de mars 2021, ainsi que des stratégies intragroupes (écarts calendaires) et des contrats sur les opérations sur la base du cours de clôture (BTC). Les contrats suivants seront inscrits à l'ouverture du marché le 14 décembre 2020.

| POSITIONS SIMPLES | | OPÉRATIONS SUR LA BASE DU COURS DE CLÔTURE (BTC) | |
|-------------------|-----------------|---|-----------------|
| SYMBOLE EXTERNE | MOIS D'ÉCHÉANCE | SYMBOLE EXTERNE | MOIS D'ÉCHÉANCE |
| SEGH21 | MARS 2021 | BEGH21 | MARS 2021 |
| SEGM21 | JUIN 2021 | BEGM21 | JUIN 2021 |

| | | | |
|--------|----------------|--------|----------------|
| SEGU21 | SEPTEMBRE 2021 | BEGU21 | SEPTEMBRE 2021 |
| SEGZ21 | DÉCEMBRE 2021 | BEGZ21 | DÉCEMBRE 2021 |

Le contrat sera intégré au service de données à grande vitesse (HSVF) ainsi qu'au service de diffusion de données du registre des ordres (OBF) au moyen du protocole de messagerie actuel.

On pourra consulter l'information sur le nouveau contrat à www.m-x.ca dès le premier jour de négociation.

Environnement général d'essai

Le contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ESG est disponible dans l'environnement d'essai général (GTE) sous le symbole **SEG**. **BEG** est le symbole des opérations sur la base du cours de clôture.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent avis ou de l'assistance technique, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance technique.

Centre d'assistance technique

Numéro sans frais : 1 877 588-8489

Téléphone : 514 871-7872

Courriel : marketops@tmx.com

© 2020 Bourse de Montréal Inc. [1800 - 1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal](http://www.boursemontreal.com), P.O. Box 37 Montréal (Québec) H3B 0G7, Canada

S | E | G CONTRATS À TERME SUR L'INDICE S&P/TSX 60 ESG

CARACTÉRISTIQUES

| | |
|---|---|
| Sous-jacent | L'indice S&P/TSX 60 ESG |
| Unité de négociation | 50 \$ CAN multiplié par le niveau du contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ESG |
| Cycle d'échéance | Mars, juin, septembre et décembre |
| Cotation de prix | Cotés en points d'indice, à deux décimales près. |
| Unité minimale de fluctuation c prix | <ul style="list-style-type: none"> • 0,10 point d'indice pour les positions simples • 0,01 point d'indice pour les écarts calendaires |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • 0,05 point d'indice pour les opérations sur la base du cours de clôture |
| Type de contrat | Règlement en espèces. Le règlement final se fait au cours d'ouverture officiel de l'indice sous-jacent à la date de règlement final. |
| Dernier jour de négociation | La négociation se termine le jour ouvrable précédant la date de règlement final. |
| Date de règlement final | Le troisième vendredi du mois d'échéance ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le premier jour ouvrable précédent. |
| Seuil de déclaration des positio | 1 000 positions acheteur et vendeur brutes pour toutes les échéances combinées |
| Limite de position | Il n'y a pas de limite de position |
| Arrêt de négociation | Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation du sous-jacent (coupe-circuit). |
| Marge minimale requise | Les renseignements sur les marges minimales requises sont disponibles à la Bourse étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques. |
| Heures de négociation | <ul style="list-style-type: none"> • Séance initiale* : 2 h à 9 h 15 (HE) • Séance régulière : 9 h 30 à 16 h 30 (HE) • Opérations sur la base du cours de clôture : Séance régulière : 9 h 30 à 15 h 30 (HE) <p>* Note : Une fourchette de négociation de - 5 % à + 5 % (basée sur le prix de règlement de la journée précédente) est établie seulement pour cette séance.</p> |
| Corporation de compensation | Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) |
| Symbole | SEG Opérations sur la base du cours de clôture : BEG |

L'information contenue dans ce document n'est qu'à titre informatif et ne doit pas être interprétée de manière à créer des obligations légales. Ce document n'est qu'un sommaire des caractéristiques des produits qui sont prévues dans les Règles de Bourse de Montréal Inc. (« Règles de la Bourse »). Bien que Bourse de Montréal Inc. fasse tous les efforts pour maintenir à jour ce document, elle ne garantit pas que celui-ci soit complet ou exact. Dans l'éventualité où il existe des différences entre l'information contenue dans ce document et les Règles de la Bourse, ces dernières auront préséances. Les Règles de la Bourse doivent être consultées pour toute situation concernant les caractéristiques des produits.

Centre d'assistance technique

Numéro sans frais : 1 877 588-8489

Appels locaux : 514 871-7872

Courriel : MarketOps@tmx.com